



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

28 juillet 2016

Pièce n° 5

Confédération générale grecque du travail (GSEE) c. Grèce
Réclamation n°111/2014

MEMOIRE DU GOUVERNEMENT SUR LE BIEN-FONDE

Enregistré au Secrétariat le 19 novembre 2015

OBSERVATIONS DU GOUVERNEMENT GREC CONCERNANT LE BIEN-FONDE DE LA RECLAMATION COLLECTIVE N° 111/2014

Faisant suite à la décision rendue par le Comité européen des droits sociaux en date du 19 mai 2015 concernant la recevabilité de la réclamation collective n° 111/2014 formée par la Confédération générale grecque du travail (GSEE) contre la Grèce pour violation des articles 1, 2, 4, 7 et 30 de la Charte sociale européenne ainsi que de l'article 3§1 du Protocole additionnel à la Charte sociale européenne de 1961,

Nous soumettons le présent mémoire contenant les observations du Gouvernement grec sur le bien-fondé de ladite réclamation.

L'économie grecque continue de pâtir des effets dévastateurs des dures politiques néolibérales qui ont porté un coup sans précédent au système de protection sociale. Les anciens gouvernements grecs ont, dans le cadre des programmes mis en place en accord avec leurs bailleurs de fonds institutionnels pour faire face aux impérieux besoins de financement, appliqué des politiques combinant austérité budgétaire, réduction des dépenses publiques, baisse des salaires et des pensions, licenciements d'agents des services publics, privatisation de précieux actifs de l'Etat et déréglementation massive du marché du travail.

Comme il fallait s'y attendre, ces politiques se sont traduites par de très forts taux de chômage et de pauvreté et n'ont pas réussi, de surcroît, à mettre en place un marché concurrentiel susceptible d'attirer les investisseurs et de favoriser une croissance durable et solidaire. Le chômage s'est envolé pour atteindre 26% - et plus de 55% chez les jeunes -, le taux de pauvreté a dépassé les 27%, tandis que les investissements et la consommation se sont effondrés, l'économie grecque ayant ainsi perdu plus de 25% de son PIB en l'espace de six ans. En outre, les politiques précitées n'ont pas atteint l'objectif central des plans de sauvetage, qui était de garantir la viabilité de la dette publique, laquelle a bondi de 109% à 175% du PIB au cours des six dernières années.

Durant son premier mandat, l'actuel Gouvernement grec a tout fait, au fil des négociations avec les institutions européennes et le FMI, pour remplacer les plans d'austérité par des politiques économiques à caractère expansionniste et pour parvenir à répartir équitablement les charges financières sur tout l'échiquier social et rétablir les droits sociaux et les droits du travail.

Le Gouvernement n'a en outre ménagé aucun effort pour faire cesser la déréglementation systématique du marché du travail et la dégradation continue du pouvoir de négociation collective et individuelle des salariés.

Le Gouvernement a tenté, qui plus est, d'apporter des réponses à la crise humanitaire en cours qui a très lourdement touché un large pan de la société, et a insisté pour que soient mis en place des filets de sécurité qui puissent venir en aide aux plus vulnérables. Dans son deuxième mandat, le Gouvernement qui dirige actuellement le pays demeure catégoriquement opposé à toute violation ou restriction des droits individuels et collectifs des salariés qui, à l'évidence, n'a pas permis de réaliser les objectifs poursuivis, à savoir renforcer la compétitivité de l'économie grecque et enrayer la hausse du chômage.

Le Gouvernement grec est déterminé à respecter les obligations internationales qui lui incombent, notamment celles issues de la Charte sociale européenne, parallèlement à celles qui résultent de son appartenance à l'UE et à la zone euro.

La protection du modèle social européen et le retour à la « normalité européenne » du dialogue social, des conventions collectives et des droits sociaux constituent ses objectifs majeurs.
